

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

Date d’Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 26

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 6

Nbre d’excusé sans pouvoir : 1

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, MM. Raphaël GRIEU, Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mmes Linda HOCDÉ, Suzanne LE TUAL, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- Mme HOCDÉ avait donné procuration à Mme GERVAIS
- Mme LE TUAL avait donné à M. LESUEUR
- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :

- M. David DUHAMEL

**CENTRE EVOLUTIF DE FORMATION ET D’ADAPTATION
PROFESSIONNELLE (C.E.F.A.P.)**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL
ABROGE LA DÉLIBÉRATION N° DGS 2026/30**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DGS 2026/30 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d’administration du C.E.F.A.P du Conseil Municipal du 02 avril 2026,

CONSIDÉRANT que le C.E.F.A.P. est une association loi 1901 déclarée le 4 décembre 1985, ayant pour objet l’organisation de stages de formation,

CONSIDÉRANT que les statuts de ladite association prévoient la représentation de la Ville de Bolbec en son sein,

.../...

CONSIDÉRANT le courrier du C.E.F.A.P en date du 4 mai 2026 désignant les actions menées par Madame Angélique FIQUET dans le cadre de ses activités professionnelles dans le domaine de la formation et de l'accompagnement, notamment au sein de la Mission Locale et dans le cadre des actions portées par le COSMOPOLIS de Bolbec,

CONSIDÉRANT la nécessité de prévenir toute situation de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, entre les fonctions exercées au titre de la collectivité et les activités professionnelles susmentionnées,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs dans le respect des principes de neutralité, d'impartialité et de transparence,

CONSIDÉRANT que Madame Angélique FIQUET ne représentera pas la Ville de Bolbec au sein du Conseil d'administration du C.E.F.A.P afin de prévenir toute situation de conflit d'intérêts,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner des nouveaux représentants de la Commune de Bolbec au sein du Conseil d'administration de à savoir :

Membre Titulaire : - M. Éric LESUEUR

Membre Suppléant : - Mme Marie-Jeanne DEMOL

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal d'abroger la délibération n DGS 2026/30 du Conseil Municipal du 02 avril 2026 et de procéder à ces désignations.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

POUR : 28 (élus de la majorité)

CONTRE : 4 (Mmes HUAULT, MOREL et MM. RICHARD, POTIER élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ